

Réhabilitation  
psycho-  
sociale

**Unité  
Tranversale  
d'Activités  
Thérapeutiques**

Corps et  
création

Remédiation  
cognitive



# Une équipe pluridisciplinaire

**Médecin responsable** : Dr Catherine GOEDERT

**Cadre responsable** : Sandra HELLEU

## **Infirmiers :**

Hervé CABOUR  
Nathalie DECOUTURE  
Pierrick DUCHEMIN  
Laurence FEUILLET  
Anne LE ROMANCER  
Céline LETHIMONNIER  
Monique MARIETTE  
Charles OUZILLEAU  
Sylvaine PEUVREL

## **Aide-soignants et AMP :**

Stéphanie CHAMBRON  
Céline IMBERTI  
Solène GUERIN  
Raïssa LIERON  
Florence SARAZIN

**Educatrice spécialisée** : Christelle PRIOUR-GAUTIER

**Psychomotricienne** : Sabrina YSOPE

**Psychologue** : Davy BICHET



Les activités de ***l'unité transversale d'activités thérapeutiques*** répondent à des objectifs précis et s'inscrivent dans le projet de soins individuel du patient :

### **Les activités centrées sur le maintien et la reconstruction des compétences sociales**

**Hortithérapie, culinothérapie, mobilité et inclusion sociale, temps d'accueil, psychoéducation**

Ces activités ont pour objectif de mobiliser et de renforcer les comportements nécessaires à une bonne adaptation sociale c'est-à-dire la (re)socialisation. L'intention prioritaire est la lutte contre la désadaptation, l'apragmatisme, le repli sur soi, les inhibitions, les pertes d'initiatives. Elles favorisent les contacts avec le groupe en améliorant l'image de soi et en soutenant les capacités relationnelles.

### **Les activités centrées sur le corps et la création**

**Musicothérapie, expression corporelle, arts créatifs, activités sportives (piscine, sports collectifs, sortie thérapeutique à vocation sportive, équithérapie, temps d'accueil libre)**

Ces activités ont pour objectif de corriger les perturbations des capacités fonctionnelles, expressives et sensorielles du corps. Elles visent la restauration narcissique.

### **Les activités centrées sur le maintien et le développement des capacités cognitives**

**Rédaction du journal Lavidérange, bibliothérapie, psychoéducation, prises en charge éducatives individuelles et de groupe**

Ces activités ont pour objectif de mobiliser les capacités cognitives des patients dans le but soit de les préserver soit de les développer.

## Les modalités pratiques :

Les activités précédemment citées sont des activités thérapeutiques **prescrites** par le médecin référent de l'unité transversale d'activités thérapeutiques.

Le patient, l'équipe et son psychiatre référent doivent **remplir une demande de prise en charge et y joindre une anamnèse récente du patient**. Cette demande sera étudiée en réunion clinique (tous les lundis matins) et, à l'issue, un planning d'activités sera proposé à chaque patient. Les activités débuteront le lundi suivant.

		Date :		
<b><u>PLANNING DES ACTIVITES THERAPEUTIQUES</u></b>				
NOM :	Prénom :	Unité :		
				
LUNDI (matin)	MARDI (matin)	MERCREDI (matin)	JEUDI (matin)	VENDREDI (matin)
Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi
Signature du référent médical de l'UTAT :				

**Le psychiatre référent précise les objectifs thérapeutiques** à travailler, le psychiatre de l'UTAT prescrit telle ou telle activité en fonction de leur pertinence pour le patient, des objectifs attendus et du groupe.

Les activités du gymnase sont accessibles après la rédaction d'un certificat médical d'aptitude par le médecin somaticien de l'unité.

Certaines activités sont accessibles **sans demande préalable et sans planning** :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Accueil Gymnase Accueil UTAT	Accueil UTAT	Accueil Gymnase		Accueil Gymnase Accueil UTAT
APRES-MIDI	Accueil UTAT Lavideraïlle	Accueil UTAT	Accueil UTAT		Accueil UTAT

Les formulaires sont disponibles sur Hôpital Manager dans l'onglet "formulaires" :

- UTAT demande de prise en charge
- UTAT certificat médical pour la pratique du sport

## Horaires des activités :

### Matin :

Lundi 10 h 30 - 12 h (sauf expression corporelle 10h45-11h30)

Mardi 10 h 30 - 12 h

Mercredi 9 h 30-12 h

Jeudi 9 h 30 -12 h

Vendredi 9 h 30-12 h

### Après-Midi :

Lundi 13 h 30-16 h 30

Mardi 13 h 30-16 h 30

Mercredi 13 h 30-16 h 30

Jeudi 13 h 30-16 h 30

Vendredi 13 h 30-16 h 30

**La cafétéria** est ouverte tous les jours de 10 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 15.

Les soignants présents ont un rôle d'écoute et d'éducation (Conseils hygiéno-diététiques, gestion du budget...).  
Activité bibliothérapie (atelier lecture et échanges autour du livre)



**L'UTAT est un lieu de soins où chacun doit respecter certaines règles de vie afin justement que les soins proposés se déroulent dans un cadre où règnent la confiance et la sérénité. Celles-ci sont définies ci-après :**

## **Règles générales**

- ✖ L'UTAT est ouverte du lundi au vendredi (9h30-12h et 13h30-16h30) sauf la cafétéria ouverte le week-end compris
- ✖ Pour un bon déroulement de l'activité, les horaires de l'activité doivent être respectés
- ✖ En cas d'absence ou de retard, il convient à chacun de prévenir le responsable de l'activité
- ✖ Une participation active aux différentes activités est souhaitable
- ✖ Une présentation correcte est demandée à chacun ainsi qu'une bonne hygiène corporelle
- ✖ La tenue vestimentaire doit être adaptée à l'activité et à la saison
- ✖ Les personnes se présentant en pyjama ne seront pas acceptées aux activités et à la cafétéria
- ✖ Le respect des autres est exigé et attendu de tous
- ✖ De manière générale toute forme de violence, de contrainte, de menace délibérée, qu'elle soit verbale ou physique à l'égard des patients ou des membres du personnel est proscrite
- ✖ Le matériel et les équipements du service doivent être respectés - Chaque personne est responsable du matériel qui lui est confié
- ✖ Au CTA, le respect des animaux et la bientraitance sont exigés
- ✖ L'utilisation du téléphone ou de lecteur de musique (MP3) est interdite pendant l'activité
- ✖ La consommation de toxiques (alcool, cannabis...) n'est pas compatible avec l'accueil et la participation aux activités
- ✖ L'état de santé doit être compatible avec la participation aux activités

Dans le cas contraire, les soignants présents sont autorisés à refuser l'accès à la structure et à diriger le patient vers son unité de soins, d'autres professionnels de santé ou son domicile.



